



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 18/09/2023 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers
en exercice: 33
Présents: 24
Pouvoirs : 08
Votants : 32

Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS-MOREAU.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES donne pouvoir à M. Safi BOUKACEM
M. Philippe LARGE donne pouvoir à M. Olivier DEROZARD
Mme Yolande CHAREYRE pouvoir à Mme Geneviève HECTOR
M. Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à M. Daniel JULLIEN
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M. Edouard WILLEMIN
Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER
M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M. Jean-Pierre NEMOZ
Mme Aline DURAND donne pouvoir à M. Stéphane GILLET

Absents :

Mme Chantal BERTHILLON

Secrétaire : M Sylvère MATHIEU

Délibérations :

1. MARCHES PUBLICS – Construction d'un pôle santé – attribution des marchés publics de travaux – lot démolition-désamiantage :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés),**

Attribue le marché lot n°00 - démolition-désamiantage pour la construction d'un pôle santé à l'entreprise DELORME, pour un montant de 50 358,53 € ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer, au nom de la commune de VAUGNERAY le marché correspondant dans les conditions susvisées ;

Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération seront prélevés sur le budget principal ;

2. MARCHES PUBLICS –Réhabilitation d'un immeuble en vue de la création de 2 logements et d'un commerce- 1-3 rue de la Maletière – avenant :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés),**

Approuve les avenants aux marchés de travaux conformément au tableau récapitulatif précédemment mentionné ;

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux avec les entreprises titulaires ;

Dit que les crédits nécessaires au règlement des travaux relatifs au commerce sont inscrits au budget principal 2023 et les travaux relatifs aux logements sont inscrits au budget PLH 2023 ;

3. FINANCES - Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant de 534 000 € consenti par la Caisse des Dépôts et consignations pour le financement d'une opération de réhabilitation de 2 logements au 3 rue de la Maletière :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés),**

Approuve le projet d'emprunt dans les conditions sus mentionnées ;

Autorise Monsieur le maire à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds et à réaliser seul tous les actes de gestion utiles y afférent ;

Dit que cet emprunt sera affecté au budget annexe Politique Locale de l'Habitat 2023 ;

4. FONCIER – Convention opérationnelle 69C103 avec l'Établissement Public foncier Ouest Rhône-Alpes EPORA) et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL) – Zone à urbaniser "La Maletière" – Approbation :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés),**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 18/09/2023 A 20 HEURES 30

Approuve le projet de convention opérationnelle 69C103 La Maletière, à intervenir avec EPORA et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention opérationnelle 69C103 La Maletière ;

5. ASSOCIATION – Partenariat entre la commune et la MJC pour le théâtre du Griffon - attribution d'une subvention :

Madame Sandrine ARNAUD, par l'intermédiaire de son pouvoir, ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour et 1 abstention (unanimité des suffrages exprimés)**,

Décide d'accorder une subvention de 17 402,00 € à la MJC de Vaugneray au titre du premier versement pour la saison culturelle 2023-2024 ;

Dit que ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2023 ;

6. ASSOCIATION – Subvention exceptionnelle à l'association SECOL :

Le Conseil municipal, **par 28 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions (majorité des suffrages exprimés)**,

Décide d'accorder à SECOL une subvention de 500 € ;

Précise que le mandatement sera prélevé au compte 6574 "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé" du budget, régulièrement approvisionné ;

Dit que le tableau des subventions sera mis à jour.

7. SCOLAIRE - Subvention de fonctionnement à l'OGEC pour le tarif des repas – Deuxième et troisième trimestres de l'année scolaire 2022-2023 :

Mme Isabelle VIDAL sort de la salle et ne prend pas part au vote

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**,

Approuve l'octroi d'une subvention de 22 207,50 € à l'OGEC pour les repas pris à la cantine par les élèves scolarisés à l'école Jean-Baptiste lors des 2ème et 3ème trimestres de l'année scolaire 2022-2023 ;

Dit que cette somme sera prélevée au compte 6574 du budget communal 2023 ;

8. SCOLAIRE - Convention USOL pour les temps d'activités éducatives – Approbation de la convention pour l'année 2023-2024 :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**,

Approuve le versement de la subvention 2022-2023 d'un montant de 4 643,84 € ;

Approuve la signature d'un avenant à la convention pour l'année 2023-2024 ;

Dit que les crédits seront inscrits au compte 6574 ;

9. TARIFS – Fixation du prix du livre « Vaugneray- Saint-Laurent de Vaux - A leurs soldats de 14-18 quand la petite histoire rejoint la grande » :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**,

Fixe le prix de vente du livre « Vaugneray- Saint-Laurent de Vaux - A leurs soldats de 14-18 quand la petite histoire rejoint la grande » à 25 €.

10. RESSOURCES HUMAINES - Recensement de la population 2024 – recrutement et rémunération des agents recenseurs :

Le Conseil municipal, **par 32 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**,

Approuve le recrutement de 12 agents recenseurs pour la réalisation du recensement ;

Définit les modalités de rémunération des agents recenseurs dans les conditions susmentionnées ;

Dit que les dépenses engagées seront imputées au chapitre 012 du budget primitif 2024 ;

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée 21h49 Vu par Nous,
Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 19/09/2023 à la porte de la
Mairie.

